



CEIC: Julie Boulet se défend *Page A 3*



Le Devoir à Cannes: polémiques et huées pour *Grace de Monaco* *Page B 8*

Les **certificats de sécurité** sont valides, statue la Cour suprême. L'expulsion guette Harkat. *Page A 2*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CV N° 107 LE DEVOIR, LE JEUDI 15 MAI 2014 1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

BARREAU DU QUÉBEC

La bâtonnière fustige Ottawa

Au moment de quitter son poste, Johanne Brodeur dénonce la manière « déplorable » de légiférer des conservateurs

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Manque de transparence, manière « déplorable » de légiférer, projets de loi malavisés, attaques contre les « plus vulnérables » : au moment de tirer sa révérence comme bâtonnière du Québec, Johanne Brodeur a lancé mardi une salve de critiques au gouvernement conservateur en poste à Ottawa.

Lors d'une conférence de presse en forme de bilan de mandat, M^{me} Brodeur a souligné d'un ton appuyé l'inconfort du Barreau du Québec devant plusieurs décisions prises à Ottawa. Premier irritant : le recours jugé « abusif et répété » à des projets de loi omnibus. « C'est une tendance que l'on déplore », a-t-elle dit.

Pour le Barreau (au nom duquel M^{me} Brodeur s'exprime), les projets omnibus représentent « une façon déplorable de faire de la législation. On fait des projets de loi complexes, souvent sans étude d'impact, qui sont un pot-pourri de législations », indique la bâtonnière. C'est là une façon de « contourner les débats démocratiques et le processus législatif habituel ».

Johanne Brodeur donne l'exemple du projet de loi C-31. « C'est un projet de loi sur le budget, mais en fouillant attentivement, on se rend compte qu'il modifie aussi les règles de prépublication des règlements dans la Gazette du Canada. » Le gouvernement fédéral veut en effet réduire de 90 à 30 jours le délai de préavis pour annoncer des changements en matière de sécurité ferroviaire.

Officiellement, ce serait pour pouvoir répondre plus rapidement à des situations d'urgence. Mais le Barreau estime qu'il s'agit d'une « perte de pouvoir pour les citoyens », qui pourront plus difficilement faire entendre leurs préoccupations.

Cernant la fusion suggérée des services d'appui (comme les greffiers) pour 11 tribu-

VOIR PAGE A 8 : BARREAU



ASSOCIATED PRESS

Le Canadien n'était pas le favori dans la série qui l'opposait aux Bruins, mais il est reparti mercredi soir de Boston avec une victoire de 3-1 au septième et décisif match. Des joueurs du Tricolore, dont l'attaquant Max Pacioretty (à l'avant-plan), auteur du deuxième but des siens, ont célébré au banc de l'équipe au TD Garden dès qu'a retenti la sirène annonçant la fin du match. Prochaine étape : les Rangers de New York. *Page B 6*

ÉDUCATION

L'exemple inspirant de Kahnawake

Les autochtones ont tenu une journée de manifestation à travers le Canada pour dénoncer le projet de loi fédéral sur la réforme de l'éducation autochtone

Ils étaient plusieurs centaines, dans la réserve mohawk de Kahnawake, près de Montréal, et à Ottawa, à manifester mercredi contre le projet de loi C-33 qui souhaite réformer le système d'éducation autochtone. Leur but : résister contre toute ingérence fédérale en matière d'éducation. Si l'étude de ce projet de loi a été suspendue après la démission du président de l'Assemblée des Premières Nations du Canada, Shawn Atleo, les Premières Nations du Québec, Kahnawake en tête, ne veulent surtout pas le voir réapparaître. Il faut dire que le système scolaire de Kahnawake, administré localement, fonctionne et pourrait servir d'exemple dans les communautés autochtones du pays.

CAROLINE MONTPETIT

Dans la bibliothèque de l'école secondaire de Kahnawake, il y a des livres qu'on ne retrouve pas dans la plupart des écoles du pays : *Seven Generations*, qui retrace l'histoire de la communauté mohawk, ou encore *Mohawk Territory*, un livre de géographie.

C'est que le conseil d'éducation de Kahnawake, ainsi que le comité conjoint des écoles et le comité de parents avec lequel il travaille, est indépendant du gouvernement en matière de curriculum. « Nous faisons déjà beaucoup de ce que le projet de



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des membres de la communauté mohawk de Kahnawake ont pris la rue mercredi pour dénoncer le projet de réforme du système d'éducation autochtone.

loi voulait instaurer, entre autres en matière de transparence et d'implication des parents », dit Joyce Diabo, directrice de la Survival School de Kahnawake, l'école secondaire de la communauté qui accueille quelque 250 élèves. « Nous essayons d'atteindre, voire de dépasser, les objectifs du ministère de l'Éducation du Québec », poursuit-elle.

« Mais nous n'y sommes pas soumis », précise Louis John Diabo, directeur financier pour le conseil d'éducation de Kahnawake.

En ce qui a trait au décrochage scolaire, la communauté affiche pourtant des taux com-

VOIR PAGE A 8 : KAHNAWAKE

AUJOURD'HUI



Actualités › **Garderies.** Le PLQ fait volte-face et permet l'attribution de nouvelles places. *Page A 3*

Économie › **Intégrité et contrats publics.** Bientôt un mandat élargi pour l'AMF. *Page B 1*

Le Monde › **Accident minier en Turquie.** Manifestations violentes à la suite d'une explosion qui a coûté la vie à au moins 245 mineurs. *Page B 5*



7 78313 03445 5

Avis légaux..... B 4
Décès..... B 6
Météo..... B 2
Mots croisés..... B 2
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 4

ACTUALITÉS

Les certificats de sécurité restent, Harkat doit partir

La Cour suprême juge acceptables les modifications apportées au régime par le gouvernement Harper

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

C'est le début de la fin pour l'Algérien d'origine Mohamed Harkat. La Cour suprême a conclu mercredi matin que le certificat de sécurité dont il fait l'objet est raisonnable et que le Canada a donc le droit de l'expulser du territoire. Si l'application de cette décision peut potentiellement prendre des années, elle constitue néanmoins une victoire décisive pour le gouvernement conservateur. Car le plus haut tribunal du pays confirme par ce verdict la validité du nouveau régime de certificat.

La victoire est quasi complète pour Ottawa dans cette affaire. Le régime de certificat de sécurité, qui permet d'interdire de territoire des non-Canadiens, existe sous une forme ou une autre depuis 1978. À la suite d'un jugement de la Cour suprême de 2007, le gouvernement conservateur a été contraint d'en revoir les modalités. Le changement principal a consisté à instaurer des «*avocats spéciaux*» qui ont accès à toute la preuve secrète et qui peuvent l'utiliser pour contre-interroger au nom de la personne visée les témoins du gouvernement.

Les huit juges concluent à l'unanimité que ce régime est acceptable et n'a pas besoin d'être modifié. «*Il n'est pas facile de concevoir un régime qui instaure un processus fondamentalement équitable tout en protégeant les renseignements confidentiels touchant la sécurité nationale*», écrit la juge en chef, Beverley McLachlin, au nom de la Cour. Ce régime ne



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

En vertu de la décision de la Cour suprême, Mohamed Harkat sera renvoyé en Algérie sous peu.

viole pas le droit à des procédures judiciaires justes et équitables. «*L'équité procédurale n'exige pas que le processus soit parfait; la conception d'un processus répondant aux préoccupations en matière de sécurité nationale implique nécessairement certains compromis*».

Certes, reconnaissent les magistrats, les personnes visées par un certificat de sécurité n'obtiennent que très peu d'informations sur la preuve retenue contre elles. Il revient au juge de s'assurer qu'une quantité «*incompressible*» d'informations est fournie. En deçà de cette quantité, il a le

pouvoir d'invalider le certificat. «*Le juge désigné a la responsabilité tout au long de l'instance d'évaluer l'équité globale du processus et d'accorder des réparations [...] lorsqu'il est approprié de le faire — y compris, si nécessaire, un arrêt des procédures*».

Les huit juges donnent aussi raison à Ottawa en acceptant comme preuve des résumés de conversations téléphoniques interceptées, même si les enregistrements originaux ont été détruits. Seule ombre au tableau pour Ottawa, le plus haut tribunal conclut que les sources humaines du Service

canadien du renseignement de sécurité (SCRS) peuvent être contre-interrogées pendant les procédures. Sur cette question, les juges Rosie Abella et Thomas Cromwell signent une dissidence.

Harkat expulsé?

L'avocat de M. Harkat, Norman Boxall, a indiqué que son client de 45 ans était «*anéanti*» par le jugement. «*J'ai certainement reçu comme instruction qu'il continuera à se battre*».

M. Harkat n'a pas parlé aux journalistes.

Le certificat de sécurité contre Mohamed Harkat a

Les cachotteries d'Ottawa critiquées

Le jugement rendu par la Cour suprême du Canada concernant les certificats de sécurité égratigne au passage le gouvernement conservateur pour avoir voulu tenir secrètes des informations qui n'avaient pas besoin de l'être. Dans la cause de Mohamed Harkat, la Cour a dû tenir deux audiences distinctes: une publique, une à huis clos,

ce qui est très rare. «*Après avoir entendu les observations confidentielles, j'estime que le huis clos n'était pas nécessaire*», écrit la juge en chef, Beverley McLachlin. Selon elle, «*l'audience à huis clos n'a servi qu'à entretenir l'apparente opacité de l'instance, ce qui contrevient aux principes fondamentaux de transparence et de responsabilisation*».

été lancé en 2002, sept ans après son arrivée au Canada. M. Harkat est soupçonné de faire partie d'une cellule terroriste dormante. On lui reproche notamment d'avoir été au Pakistan, où il aurait fourni de l'aide logistique à des réseaux terroristes. La Cour suprême estime que ce certificat de sécurité est raisonnable. «*M. Harkat a bénéficié d'un processus équitable*».

En théorie, cette décision signifie que M. Harkat sera renvoyé en Algérie sous peu. En pratique, les procédures judiciaires pourraient se prolonger encore longtemps. Son avocat a laissé entendre que M. Harkat contestera son renvoi au motif qu'il risque d'être torturé. La Cour suprême rappelle ce fait d'entrée de jeu dans son verdict. «*Bien que nous ne soyons pas appelés à décider de la constitutionnalité de son expulsion, M. Harkat pourrait être expulsé vers un pays où il risque la torture ou la mort*». Or, dans un précédent jugement, cette même cour avait conclu que le Canada doit «*généralement refu-*

ser d'expulser», même au nom de la sécurité nationale, quelqu'un vers un pays où il existe un «*risque sérieux*» de torture.

Selon Alexe Neve, d'Amnistie internationale, il existe encore «*de très sérieuses préoccupations en ce qui concerne la torture en Algérie*». M. Boxall estime que ces risques sont décuplés lorsque la personne est renvoyée «*avec une étiquette disant "nous croyons que cette personne est un terroriste ou un membre d'al-Qaïda"*». Le ministre de la Sécurité publique, Steven Blaney, s'est dit «*satisfait*» de la décision.

Il existe deux autres certificats de sécurité actifs au Canada: celui contre Mohamed Mahjoub et celui contre Mahmoud Jaballah. Depuis 1991, 27 personnes ont fait l'objet de tels certificats, dont six à la suite des attentats terroristes de 2001. De ces six, quatre étaient des musulmans. Un autre était un négationniste de l'Holocauste et un dernier, un espion russe allégué.

Le Devoir

Colloque en éthique appliquée

Corruption, conflits d'intérêts, copinage : que peut l'éthique devant nos problèmes actuels?

22 et 23 mai 2014

COMPLET

Organisé par :
la Chaire d'éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke
et
le RÉOQ - Réseau d'éthique organisationnelle du Québec

À l'Agora du Campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke

Métro Longueuil-Université de Sherbrooke

<http://ethiqueappliquee.evenement.usherbrooke.ca>

CHAIRE d'éthique APPLIQUÉE

RÉOQ
RÉSEAU D'ÉTHIQUE ORGANISATIONNELLE DU QUÉBEC

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

MOURIR DANS LA DIGNITÉ

Fournier veut reprendre le projet de loi tel que laissé par le PQ

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Le leader parlementaire du gouvernement, Jean-Marc Fournier, souhaite présenter une motion pour reprendre le projet de loi sur les soins de fin de vie comme il était à la fin de la dernière législature, avec tous les amendements qui avaient été apportés.

En vertu de cette motion qui se voudrait unanime, le projet de loi serait présenté conjointement par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, et l'ex-ministre péquiste déléguée aux Services sociaux, Véronique Hivon, qui a piloté le projet de loi 52.

«*L'idée, c'est [un projet de loi] le plus conjoint possible pour avoir le gouvernement qui donne tous les signaux qu'on veut travailler entre collègues et non pas entre adversaires*», a fait valoir Jean-Marc Fournier, mercredi, dans une mêlée de presse avant le Conseil des ministres.

Le gouvernement Couillard veut faire adopter, au terme de

cette courte session où le budget devra être débattu et adopté, le projet de loi qui crée le poste d'inspecteur général de Montréal, ainsi que le projet de loi sur les soins de vie, qui avait franchi toutes les étapes avant le débat sur son adoption.

Dans le même esprit de collaboration avec les partis d'opposition, le gouvernement Couillard permettra à la porte-parole de Québec solidaire, Françoise David, de présenter un projet de loi sur la protection des aînés dont la députée avait parlé durant un débat des chefs lors de la dernière campagne électorale.

La CAQ essuie un refus

Par ailleurs, Jean-Marc Fournier a rejeté la demande de la Coalition avenir Québec qui réclame des fonds de l'Assemblée nationale pour obtenir un bureau pour son chef à Montréal comme c'est le cas pour le chef de l'opposition officielle. «*Je ne vois pas comment quelqu'un, aujourd'hui, peut plaider qu'on va faire éclater le budget*», a indiqué le lea-

der. L'Assemblée nationale octroie 8,9 millions pour le fonctionnement des partis et des députés, a-t-il souligné.

Jean-Marc Fournier a rappelé que les sommes allouées aux partis par l'Assemblée nationale étaient fonction du nombre respectif de députés. Le Parti québécois compte 30 députés, alors que la CAQ en a fait élire 22. Des aménagements sont possibles, mais à l'intérieur du budget actuel, estime Jean-Marc Fournier.

Du côté de l'opposition officielle, le chef Stéphane Bédard, au terme du caucus présessionnel des députés péquistes, a insisté sur l'attitude constructive, bien que vigilante, que lui et ses troupes entendaient manifester. «*Il n'y a personne qui a le goût que le gouvernement échoue*», a-t-il affirmé.

En revanche, Stéphane Bédard a exigé des libéraux qu'ils ne nuisent pas à la création d'emplois en optant pour l'austérité. «*Entre la rigueur et l'austérité, il y a un fleuve et je les invite à ne surtout pas le traverser*».

Le Devoir

Finances: des coupes à l'aide sociale?

L'aide sociale ne sera pas épargnée par l'effort de redressement des finances publiques. Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais, a confirmé mercredi que des coupes «*essentielllement*» administratives étaient au programme. M. Blais, comme l'ensemble de ses collègues ministres, doit gratter les fonds de tiroir pour respecter la cible de déficit (1,75 milliard) fixée pour l'année 2014-2015. En point de presse, le ministre n'a pas précisé l'ampleur des compressions à venir dans son ministère mais a assuré vouloir protéger les citoyens les plus «*vulnérables*». «*Notre priorité, c'est que ces coupures-là soient au niveau administratif*», a-t-il déclaré.

La Presse canadienne

Le Devoir

ACTUALITÉS

La nouvelle CAQ



MICHEL
DAVID

Avoir les résultats du dernier sondage Léger Marketing-*Le Devoir*, la CAQ a toutes les raisons de prétendre former la véritable opposition au gouvernement Couillard, à défaut d'en avoir le statut officiel. Non seulement elle devance le PQ de 8 points dans les intentions de vote (28%), mais elle arrive aussi au premier rang chez les électeurs franco-phones (33%).

Le PQ connaîtra une période d'instabilité plus ou moins longue en attendant le jour où un nouveau chef sera choisi, ce qui permettra à la CAQ de se mettre en vitrine, même si les règles du jeu parlementaire assureront une plus grande place au PQ à la période de questions ou en commission parlementaire.

Encore devra-t-elle trouver le moyen de se démarquer du gouvernement. Le grand ménage annoncé par M. Couillard s'inspire manifestement de ce que François Legault proposait durant la campagne électorale. Le discours libéral consistait plutôt à mettre en opposition la tenue d'un référendum sur la souveraineté et la création d'emplois.

Le sondage de Léger Marketing indique que la population appuie dans leurs grandes lignes les mesures d'austérité mises en avant par le gouvernement, mais cela ne signifie pas que cet appui se maintiendra quand elles se traduiront par une diminution des services offerts.

François Legault ne ferait toutefois que se ridiculiser en se transformant en défenseur du « modèle québécois » et de l'État-providence. Mieux vaut laisser le PQ et Québec solidaire se disputer ce rôle. Si la CAQ veut remplacer le PQ comme solution de remplacement crédible aux libéraux, elle devra néanmoins recentrer quelque peu son discours et lui donner un accent plus nationaliste.

Les résultats du 7 avril offrent à M. Legault une occasion de redéfinir la CAQ

◆ ◆ ◆

Alors que le programme de 2012 avait été perçu par plusieurs comme la manifestation d'un anti-étatisme primaire hérité de l'ADQ, les stratèges caquistes croient avoir trouvé le bon positionnement durant la dernière campagne avec la « charte des contribuables », qui faisait valoir concrètement les avantages du coup de balai proposé. La CAQ promettrait non seulement de donner un « break » fiscal de 1\$ aux familles québécoises au cours d'un premier mandat, mais également de limiter les augmentations d'impôt, de taxe ou de tarif au taux de l'inflation.

La population sait cependant très bien que le retour à l'équilibre budgétaire imposera certains sacrifices. Au moment où Hydro-Québec annonce des profits records, il peut paraître justifié de réclamer l'annulation de la hausse de 4,3% des tarifs d'électricité qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril.

Les compressions à effectuer sont cependant plus importantes que ce qui était prévu durant la campagne. La CAQ devra se demander s'il est bien raisonnable d'exiger une baisse immédiate de la taxe santé, même si elle est présentée comme un moyen de stimuler la croissance économique.

◆ ◆ ◆

Les résultats du 7 avril offrent à M. Legault une occasion de redéfinir l'identité de la CAQ. Au départ, non seulement elle avait hérité d'une députation adéquate nettement plus fédéraliste qu'à l'époque de Mario Dumont, mais l'arrivée d'éléments venus du Parti libéral du Canada dans son organisation l'a encore éloignée des autonomistes d'origine.

La déconfiture de la CAQ dans la région de Québec a été un excellent prétexte pour retirer le poste de leader parlementaire à Gérard Deltell. Son successeur, François Bonnardel, est aussi un ancien député de l'ADQ, mais il est nettement moins marqué que M. Deltell, qui n'a jamais caché sa grande ferveur canadienne et sa sympathie pour Stephen Harper. En réclamant que l'État mette un bureau à la disposition de son chef dans la métropole, non seulement la CAQ revendique les égards réservés à l'opposition officielle, mais elle envoie aussi le message que son centre de gravité s'est déplacé.

Une partie de la cohorte de députés élus le 7 avril dans le 450 est issue de la mouvance péquiste, ce qui donnera une plus grande marge de manœuvre à M. Legault. Il a peut-être choisi de mettre la souveraineté en veilleuse, mais la CAQ ne peut pas songer à supplanter le PQ sans se faire plus revendicatrice face à Ottawa. Et si en plus le PQ décide de radicaliser sa propre position, mieux ce sera pour la CAQ.

Au cours des mois qui ont précédé l'élection, elle a été victime de la polarisation provoquée par le débat sur la charte de la laïcité, mais personne ne l'a accusée de chercher à diviser la population. Tôt ou tard, le gouvernement Couillard devra bien rouvrir le dossier. La CAQ pourrait alors être perçue comme un interlocuteur plus crédible que le PQ, qui sera inévitablement soupçonné de chercher à souffler sur les braises.

mdavid@ledevoir.com

COMMISSION CHARBONNEAU

Julie Boulet nie avoir touché au financement

BRIAN MYLES

Julie Boulet témoigne de manière stratégique à la commission Charbonneau en érigeant un mur de béton entre elle et le financement du PLQ. Se présentant comme une élue « studieuse » et « rigoureuse », elle a été incapable de fournir le moindre détail significatif sur ses propres collectes de fonds.

La contradiction a sauté aux yeux de la juge France Charbonneau, qui avait visiblement des difficultés à accepter la version de l'ex-ministre des Transports. M^{me} Boulet affirme qu'elle a appris de son collègue Norman MacMillan, en 2009, qu'elle était soumise à un objectif de financement de 100 000 \$ par année comme ministre dans le gouvernement Charest.

A Québec, le ministre du Travail, Sam Hamad, a contredit sa collègue en déclarant que tous les ministres connaissaient cet objectif dans les six chiffres.

M^{me} Boulet a fait preuve d'une mémoire sélective, en indiquant qu'elle était au courant des objectifs imposés aux députés, alors qu'elle ignorait les siens comme ministre. Si elle a amassé 100 000 \$ à trois reprises dans sa carrière, c'est à son insu.

Elle a fait porter à ses conseillers politiques l'entière responsabilité de ses campagnes de financement. « *Je n'ai jamais fait de financement, je n'ai jamais vendu un seul billet pour un seul cocktail* », a-t-elle déclaré.

La députée d'expérience a semblé sur la défensive sur toutes les questions relatives au financement. À la demande de la responsable du PLQ, Violette Trépanier, elle a déjà rencontré

le grand argentier bénévole de la formation, Marc Bibeau (visé par une enquête de l'UPAC). M. Bibeau voulait discuter d'un contrat accordé par appel d'offres qui venait d'échapper à sa compagnie, Schokbéton.

Hélas, M^{me} Boulet n'a aucun autre souvenir de cette rencontre.

La vie démocratique

M^{me} Boulet est la première députée en fonction à témoigner à la commission Charbonneau.

Elle a été montrée du doigt pour des activités de financement illégal par le patron de Pavages Maskimo, Louis Marchand. En 2004, lorsqu'il a refusé d'acheter quatre billets pour un cocktail de financement, la ministre Boulet l'a appelé pour lui exprimer sa vive déception.

Louis Marchand s'est plaint d'avoir subi des représailles à la suite de sa décision de ne plus participer aux cocktails de la ministre Boulet. Il a éprouvé du mal à obtenir des contrats non négociables du MTQ, et il a été empêché d'ouvrir une carrière à La Tuque.

M^{me} Boulet a nié toute forme de chantage de sa part à l'encontre de Maskimo. « *Je n'ai jamais demandé à qui que ce soit de nuire ou de ne pas donner de contrats à Maskimo* », a-t-elle dit.

Les employés et les proches de six entreprises d'asphaltage (Maskimo, Bourget, Pagé Construction et les Pavages Portneuf, Continental et Boisvert) ont donné un total de 425 000 \$ au PLQ, de 1998 à 2001.

M^{me} Boulet a remarqué la présence récurrente des entrepreneurs en asphaltage dans ses activités de financement, mais elle n'en a tiré aucune conclusion. Pour la ministre des Transports, ces

hommes d'affaires intéressés par les contrats du ministère participaient simplement « à la vie démocratique ». « *Par le plus grand des hasards, ce sont des entreprises en lien avec votre mandat* », a raillé la procureure en chef, Sonia LeBel.

Le Devoir

Des liens avec Borsellino ?

Julie Boulet s'en est tirée à bon compte sur ses relations avec l'entrepreneur Giuseppe Borsellino. Dans une conversation d'écoute électronique datant d'avril 2008, le patron de Garnier explique au syndicaliste Jocelyn Dupuis qu'il ne peut pas lui offrir des billets dans sa loge au Centre Bell. « *J'ai donné quatre billets à la ministre. [Elle] y va avec ses enfants* », lance Borsellino. M^{me} Boulet a déclaré qu'elle ne connaissait pas personnellement Joe Borsellino. Les billets lui avaient été offerts par son collègue libéral Tony Tomassi (un proche de Borsellino), a-t-elle précisé. Le mari de M^{me} Boulet et leur fils ont assisté, seuls, au match du Canadien. En septembre 2008, alors que M^{me} Boulet était toujours ministre des Transports, Garnier a obtenu son plus gros contrat du ministère: un projet de 41,6 millions pour la réfection du pont enjambant la rivière des Mille-Îles entre Laval et Saint-Eustache. Le chantier a généré un dépassement de coût de 2,8 millions, portant la facture finale à 44,4 millions. La Commission n'a posé aucune question à ce sujet à M^{me} Boulet.



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

La ministre de la Famille, Francine Charbonneau, dit avoir obtenu l'assurance de pouvoir financer cette année les nouvelles places en garderie de la part des fonctionnaires.

Québec donne le feu vert à 6300 nouvelles places en garderie

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

Face à l'inquiétude et au mécontentement de nombreux parents, la ministre Francine Charbonneau a levé partiellement mercredi le gel de places à 7\$ dans le réseau de service de garde.

Le ministère de la Famille livrera comme prévu les quelque 6300 nouvelles places en centres de la petite enfance (CPE) et en garderies subventionnées « promises » cette année. « *Je suis fière de vous annoncer que les travaux recommencent. On va rassurer les familles du Québec [...], tout est relancé* », a déclaré M^{me} Charbonneau à son arrivée au Conseil des ministres mercredi avant-midi.

Elle a donné le feu vert au redémarrage de quelque 200 projets d'augmentation de capacité, d'agrandissement et de nouvelles constructions, et ce, moins d'une semaine après avoir créé un moratoire complet sur l'attribution de nouvelles places.

« *Tous les gens qui sont prêts pourront débarrer la porte!* » a lancé la ministre, après avoir obtenu l'assurance d'être en mesure de financer plus de 6000 nouvelles places en CPE et garderies privées subventionnées en 2014-2015.

Par « prudence », la ministre de la Famille avait décidé d'imposer jeudi dernier un moratoire sur l'octroi de tout nouveau permis d'ici l'adoption du budget Leita, avait révélé samedi *Le Devoir*. En effet, elle préférerait mettre en veilleuse tous les projets de garderies — y compris ceux sur le point d'ouvrir leurs portes — aussi longtemps qu'elle ignorerait l'ampleur exacte des efforts budgétaires réservés au ministère de la Famille. Elle a toutefois été rassurée mardi par des « tableaux » commandés à ses fonctionnaires: « *le Québec peut se payer ce qui s'en vient cette année* ». « *C'a été une pause, un petit moment de suspension pour prendre une photo. [...] Quand on veut prendre la photo des passagers dans un train, il faut l'arrêter. [...] C'est ce qu'on a fait* », a expliqué M^{me} Charbonneau mercredi. « *J'aime bien m'arrêter, prendre la photo, regarder correctement et après ça faire les choses* ».

Soulagement dans les CPE

La décision de « geler » l'attribution de nouvelles places à tarif réduit a suscité son lot d'« inquiétudes » chez des milliers de familles québécoises dans l'attente d'une place en garderie, a convenu M^{me} Charbonneau. « *J'en prends la responsabilité* », a-t-elle dit.

L'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ) a poussé un soupir de soulagement mercredi. Elle croise les doigts afin que les autres projets de développement de places en CPE soient aussi relancés. Deux cents projets ont été sauvés. Mais, ce sont au total 600 projets de CPE et de garderies subventionnées (28000 places) qui ont été promis pour parachever le réseau de service de garde d'ici la fin de 2016 (250 000 places). « *Il est possible de trouver des solutions pérennes pour le réseau dans le respect de la situation [budgétaire] actuelle sans pour autant que le développement de nouvelles places soit remis en cause* », a fait valoir le directeur général de l'AQCPÉ, Louis Senécal.

Le refus d'octroyer des permis aux garderies qui étaient sur le point d'accueillir des enfants a été tout simplement un « mauvais choix » du gouvernement libéral, selon le Parti québécois. « *On a été chancieux, on a été frappés par l'absurde. L'absurde, c'était d'avoir une bâtisse et pas d'enfants dedans. Y a-tu quelque chose de plus ridicule?* » a lancé le chef de l'opposition officielle, Stéphane Bédard.

Le Devoir

RÉMUNÉRATION DES MÉDECINS

Les demandes de Barrette reçues avec scepticisme

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) doute fort d'en arriver à un accord sur l'étalement de la hausse de la rémunération des médecins avant le dépôt du budget Leita.

« *Clairement, on ne parle pas d'un étalement qui est fait sur quelques mois! [...] C'est important, ce qui nous a été demandé* », a indiqué le directeur des communications de la FMOQ, Jean-Pierre Dion, dans un entretien téléphonique avec *Le Devoir*. « *On parle de millions et de millions de dollars!* » a-t-il souligné.

Un feu vert au projet d'entente soumis par le ministère de la Santé aura des « impacts » « *sur la vie des gens, pas juste sur le compte de banque des médecins* », a-t-il insisté.

Le dossier doit impérativement être réglé à la veille du dépôt du budget et des crédits, a averti le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, mercredi, au lendemain d'une première rencontre de travail avec les dirigeants des fédérations de médecins. « *Il le faut [car] ça a un impact sur le budget* ».

L'entente conclue en 2010 sera respectée en tous points « *à l'exception évidemment du calendrier* », a-t-il fait valoir. « *Donc, les sommes conclues seront versées sur un étalement [différent]* », a-t-il ajouté, se refusant à en dire davantage.

M. Barrette a descendu dans le détail les concessions demandées aux médecins avec Diane Francoeur (Fédération des médecins spécialistes du Québec, FMSQ) et Louis Godin (FMOQ). « *Je n'ai pas eu hier [mardi] un "oui" automatique* », a-t-il fait remarquer à la presse. « *Ce sont des demandes qui demandent un effort considérable de la part des fédérations médicales, mais qui respectent intégralement les paramètres de l'entente qui a été convenue* ».

Le ministre attend une « réponse » « *d'ici le début de la semaine prochaine* ».

« *Je ne m'engage pas là-dessus* », a rétorqué le porte-parole de la FMOQ, M. Dion. Les médecins de famille examineront « *de bonne foi* » les demandes du gouvernement libéral, a-t-il assuré au *Devoir*.

L'entente de 2010 est « *éminemment complexe* », a souligné M. Dion. « *Ça a pris des mois et des mois pour négocier cela!* » Après être passées au peigne fin par une batterie d'« économistes », d'« avocats », les modifications devraient normalement être entérinées par les différentes instances de la FMOQ, dont son conseil général. « *Je comprends que le gouvernement veut procéder rapidement... mais nous, on a toujours été disponible pour discuter* ».

La population québécoise — y compris les médecins — est « *dans le même bateau* », a indiqué M. Barrette, un « bateau » qui vogue vers un déficit de 5,5 milliards de dollars en 2014-2015 à moins d'un changement de cap. « *J'ai dit que personne ne serait épargné. Les médecins ne le sont pas. Je m'attends à leur collaboration* ».

Le chef de l'opposition officielle, Stéphane Bédard, demande à l'ex-président de la FMSQ d'en arriver à une entente gagnante pour tous les Québécois. « *Il ne faudrait pas que la classe moyenne fasse les frais d'une incapacité du gouvernement d'en arriver à une entente [...]* Nous, là-dessus, on va être les protecteurs de la classe moyenne et des démunis ».

Le Devoir

ACTUALITÉS

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Montréal promet de consulter les camionneurs

La Ville investira 2,7 millions pour sécuriser les pistes cyclables

JEANNE CORRIVEAU

La Ville de Montréal a promis à l'Association de camionnage du Québec de la consulter avant d'adopter des mesures qui pourraient restreindre la circulation des véhicules lourds dans la métropole.

A la suite des trois récents accidents impliquant des camions dans les rues de Montréal, le responsable du transport au comité exécutif, Aref Salem, avait invité le p.-d.g. de l'Association de camionnage du Québec, Marc Cadieux, à une rencontre à l'hôtel de ville mercredi après-midi.

Le ton a été cordial, a indiqué M. Cadieux, dont l'industrie a été montrée du doigt au cours des dernières semaines: «*On s'est dit qu'il fallait travailler ensemble et qu'on regarderait tous les scénarios. M. Salem m'a promis qu'il n'y a rien qui se déciderait sans que je sois consulté.*»

La semaine dernière, M. Cadieux avait dénoncé la décision de la Ville d'obliger les camionneurs à circuler dans la voie de gauche dans les tunnels sous les viaducs. A ce sujet, M. Salem lui aurait assuré que cette mesure était temporaire.

Doutes sur les jupettes

La question de dispositifs de sécurité installés sur les camions, comme des protections latérales (ou jupettes), miroirs ou caméras, a aussi été abordée, mais Marc Cadieux n'est pas convaincu que c'est la voie à suivre. «*Entre vous et moi, on aura beau avoir tous les bidules possibles sur un camion, mais si un cycliste ou un piéton est téméraire ou inattentif, on n'aura pas réglé le problème.*»

Le Devoir

DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

ONG et privé peuvent tous deux contribuer, dit Ottawa

CLAUDE LÉVESQUE
à Ottawa

Le ministre du Développement international, Christian Paradis, a promis de «*formaliser le dialogue*» avec les organisations non gouvernementales (ONG) dont il dit reconnaître la contribution importante, tout en insistant sur la nécessité de mettre le secteur privé davantage à contribution.

«*Il faut de nouveaux partenaires*», a déclaré M. Paradis devant une conférence organisée par le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) et le Regroupement des professionnels canadiens en développement international (RPCDI) à Ottawa.

«*Il faut trouver de nouveaux moyens de financer le développement*», a-t-il enchaîné, soulignant la nécessité de faire preuve d'«*ouverture*» et d'«*innovation*» en vue d'atteindre les objectifs de développement au-delà de 2015, date butoir pour les Objectifs du millénaire de l'ONU.

A ce chapitre, M. Paradis a notamment parlé de l'investissement direct et des envois d'argent faits à leurs parents restés dans les pays pauvres par les immigrants établis ici.

En point de presse, le ministre a dit croire que des sociétés privées canadiennes, notamment minières, peuvent adopter des approches intégrant la

De son côté, Aref Salem s'est dit satisfait de la rencontre, qui prépare la voie à l'élaboration d'un plan global pour rendre plus harmonieuse la cohabitation entre camions, piétons et cyclistes.

«*On veut travailler d'une façon inclusive. On va prendre le temps d'étudier les solutions et on va les présenter à quelques joueurs avant de prendre une décision*», a-t-il dit sans vouloir établir d'échéancier précis.

Pistes cyclables

En matinée, la Ville a fait savoir qu'elle investirait 2,7 millions pour sécuriser certains segments de pistes cyclables dans six arrondissements. Le comité exécutif a octroyé un contrat à l'entreprise Les Constructions et pavage Jeskar pour la construction de saillies de trottoirs et la réfection de la chaussée sur 16 tronçons de pistes cyclables.

De ce nombre, neuf chantiers concernent de nouveaux segments de pistes cyclables, alors que pour les sept autres, il s'agit d'une mise à niveau de voies cyclables existantes.

La Ville tente depuis deux ans de lancer ces travaux. Plusieurs appels d'offres ont été annulés, soit parce qu'il n'y avait pas eu de soumissions ou parce que le coût des propositions était trop élevé. La Ville a finalement regroupé les travaux et a ainsi reçu deux soumissions, dont celle de Jeskar qui était 1,8% inférieure à l'estimation de la Ville.

Aref Salem fera la semaine prochaine une annonce en lien avec le réseau cyclable montréalais.

protection de l'environnement et l'acceptabilité sociale, même si leur objectif premier demeure le profit. Ottawa verse des fonds destinés au développement à trois compagnies minières canadiennes dans le cadre de projets pilotes.

La participation du secteur privé n'équivaut pas à écarter la «*société civile*», c'est-à-dire les ONG spécialisées dans le développement. Ces dernières jouent un rôle important dans la mobilisation du public au Canada et la prestation de services sur le terrain, a ajouté M. Paradis, reconnaissant que «*notre relation n'a pas toujours été facile*».

Camoufflet de Joe Clark

Au cours de la même conférence, l'ancien premier ministre Joe Clark a poliment critiqué la voie suivie par le gouvernement Harper. «*Nos atouts en matière de hard power [pouvoir de contraindre] ne sont plus ce qu'ils étaient. Nous devrions plutôt voir comment utiliser davantage nos atouts relevant du soft power [pouvoir de convaincre]*», a-t-il déclaré en faisant référence dans le premier cas à la puissance économique et aux forces armées, et dans le second cas à la diplomatie et aux aspects sociaux de l'aide au développement.

Le Devoir

Mobilisation massive contre la surveillance

Un collectif invite Ottawa à mettre la pédale douce sur l'épiage numérique des citoyens

FABIEN DEGLISE

À problème sournois, réponse massive. Un vaste groupe de scientifiques, universitaires et défenseurs des libertés civiles au pays se prépare à dévoiler dans les prochains jours une déclaration commune appelant le gouvernement fédéral à une plus grande retenue en matière de surveillance numérique des citoyens, mais aussi à la mise en place de balises plus claires et transparentes en la matière. Baptisé «*Déclaration d'Ottawa sur la surveillance de masse au Canada*», le document, dont *Le Devoir* a pris connaissance, réclame également une mise à jour des lois protégeant la vie privée, lois que les vies numériques sont en train d'éroder.

Alors que le gouvernement fait face à de nouvelles critiques après l'introduction dans un projet de loi omnibus sur le budget — le C-31 — une disposition facilitant le transfert de données personnelles, sans mandat d'un tribunal, entre l'Agence de revenu et les forces

policières, les signataires de cette déclaration n'appellent à rien de moins qu'à la fin immédiate de cette pratique décriée depuis plusieurs années. «*Tous les changements législatifs susceptibles de toucher l'information, le droit à la vie privée et à la liberté doivent être présentés, justifiés et débattus dans la transparence*», écrivent-ils en substance. *Aucun de ces changements, affectant l'encadrement de la vie privée, ne doit être enchâssé dans des projets de loi omnibus ou des règlements liés à d'autres sujets.*»

Le sociologue David Lyon, titulaire de la Chaire de recherche et d'études sur la surveillance de l'Université Queen's, est l'un des signataires de cette déclaration, aux côtés d'Open Media, de l'International Civil Liberties Monitoring Group et de l'Association canadienne des libertés civiles — entre autres. Il estime qu'un tel virage est nécessaire, pas seulement pour redonner confiance aux citoyens

dans les institutions publiques, mais également pour s'assurer de ne pas bâtir aujourd'hui une société dans laquelle nous n'allons pas vouloir vivre demain.

«*A l'ère d'une numérisation grandissante des activités humaines et des dérives liberticides que cela fait poindre, il est important de se poser de petites questions sur l'impact de cela sur nos vies privées individuelles, même si ce ne sont pas les plus importantes*», dit l'homme qui, jeudi matin, va prendre la parole à Montréal dans le cadre du colloque «*Mobilité et traces dans l'espace public*» organisé à l'UQAM. «*Ce qui est important aujourd'hui, c'est de se demander dans quelle société nous voulons vivre. Une société mue par la suspicion ou la confiance? Par l'indifférence ou la compassion? Par le profilage ou la reconnaissance?*»

L'homme vient de diriger un essai collectif intitulé *Vivre à nu, la surveillance au Canada*,

dans lequel il déplore l'acceptation sociale de la surveillance étatique, alors qu'elle devrait pourtant éveiller le rejet. «*Dans les réseaux sociaux, les gens se surveillent les uns les autres*, dit-il. *Cela a tendance à rendre plus acceptable la surveillance de masse. Pourtant, il y a danger. Ce faisant, nous pourrions ancrer doucement et profondément des mesures de surveillance qui, à terme, pourraient facilement devenir des outils d'oppression.*»

Devant cette perspective, M. Lyon estime que les universitaires comme lui ont d'ailleurs l'obligation de faire sortir leur parole et réflexion du monde universitaire pour la transporter sur la place publique. «*Les données numériques nous placent à un moment charnière*, dit-il. *La déclaration d'Ottawa le reconnaît et dit au gouvernement de se pencher sur ces transformations numériques et ces conséquences sociales avec un peu plus de sérieux et d'ouverture qu'en ce moment. Au bénéfice de tous.*»

Le Devoir

LAC-MÉGANTIC

Les vrais coupables sont à Ottawa et au siège de la MMA, tonne Khadir

ALEXANDRE ROBILLARD

à Québec

La «*mise en scène*» entourant la comparution des accusés de la tragédie de Lac-Mégantic contribue à détourner l'attention des véritables coupables, a déclaré mercredi le député Amir Khadir, de Québec solidaire.

M. Khadir a affirmé qu'il était choqué par la façon dont trois employés de la société de transport ferroviaire Montreal, Maine and Atlantic (MMA) ont été traités mardi.

«*Je pense qu'on ne peut pas tolérer qu'on fasse porter tout le blâme sur trois ouvriers*, a-t-il dit lors d'un point de presse. *C'est impossible.*»

Les trois hommes ont comparu mardi dans une salle de tribunal aménagée temporairement dans un centre sportif de Lac-Mégantic, où le palais de justice a été détruit par un incendie causé par un déraillement de train, une tragédie qui a fait 47 morts l'été dernier.

Les accusés sont arrivés menottés et ils ont été contraints de défilé devant la population locale massée en face de l'édifice, une façon de procéder qui a suscité des critiques.

Selon M. Khadir, ce «*cirque*» accentue la perception que la justice s'attaque aux plus faibles alors que les dirigeants de l'entreprise et du gouvernement sont à l'abri des procédures.

«*J'ai été choqué, comme beaucoup de gens, comme nombre aussi de citoyens de Mégantic*, a-t-il dit. *Je me serais attendu à voir la le ministre fédéral qui avait décidé de réduire les critères de sécurité sur les chemins de fer canadiens, de le voir menotté et emmené devant le juge. Je me serais*



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Amir Khadir s'est dit choqué par la «*mise en scène*» entourant la comparution des accusés, mardi.

attendu à ce que ça soit le président de cette compagnie à qui on réserve ça, et là, on a décidé de s'attaquer à trois employés qui répondaient aux ordres.»

La ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, a évoqué mercredi des raisons de sécurité pour expliquer la comparution d'accusés menottés dans le cadre des procédures judiciaires.

Cette décision a été prise par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), a déclaré M^{me} Vallée dans un bref échange avec la presse parlementaire avant une réunion du Conseil des ministres.

«*Le DPCP a des choix qui lui sont propres*, a-t-elle dit. *Il y a la sécurité aussi des gens qui sont accusés et il y a des décisions qui ont été prises.*»

La ministre a souligné l'importance d'assurer l'accessibilité à la

Une réglementation sans faille, dit Harper

La tragédie de Lac-Mégantic est le résultat de négligence criminelle et une réglementation plus stricte n'y aurait rien changé, a estimé Stephen Harper mercredi. «*Ce n'est pas une question de réglementation ferroviaire*», a-t-il insisté, en réponse à une question du chef du NPD, Thomas Mulcair, qui cherchait à savoir pourquoi le gouvernement n'a toujours

pas modifié les règles afin d'imposer des amendes plus sévères aux entreprises mettant à risque la sécurité du public. «*Le gouvernement est en train de développer des règles*» et certaines d'entre elles seront annoncées à court terme, a toutefois promis le premier ministre.

Philippe Orfali

justice pour la population éprouvée par la tragédie causée par le déraillement d'un convoi de wagons-citernes remplis de pétrole, au centre-ville de Lac-Mégantic.

«*Il y a une volonté d'avoir les dossiers qui se passent sur les*

lieux, a-t-elle dit. *Si, par exemple, le processus s'était effectué à Sherbrooke, on aurait certainement eu des commentaires voulant qu'on était loin des gens.*»

La Presse canadienne

Plaidoyer en faveur de la médecine à distance

La Commission de l'éthique en science et en technologie interpelle Québec

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Il faudra assouplir les règles encadrant le partage des renseignements personnels des patients pour permettre à la télésanté de prendre son essor, selon la Commission de l'éthique en science et en technologie (CEST).

Dans un avis publié mercredi, la CEST livre ses réflexions sur les soins à distance, qui se sont développés beaucoup plus vite que les règlements en vigueur, lesquels freinent leur déploiement.

«*Dans un contexte de rareté des ressources, c'est un choix de société d'implanter la télé médecine*», a expliqué la secrétaire générale de la CEST, Nicole Beaudry, en marge du congrès de l'Acfas, où l'avis a été présenté.

«*La protection de l'information a été sacralisée au détriment*

des patients», déplore le Dr Pavel Hamet, qui a présidé le comité chargé de cette réflexion. Par exemple, dit-il, les avantages de permettre l'échange d'informations surpassent souvent les risques, pour les patients. «*En ce moment, il est souvent plus simple de répéter un examen diagnostique que de l'obtenir d'un autre établissement*, au détriment du confort du patient et des coûts associés», observe le Dr Hamet.

Les possibilités de la télésanté sont infinies: examen à distance de patients en région éloignée, chirurgies à distance assistées par la robotique, surveillance des signes vitaux de patients à domicile... «*Ce n'est pas juste pour les régions éloignées, c'est pour mes patients dans la même ville*», précise le Dr Hamet, qui donne l'exemple de la trans-

mission électronique de taux de glucose sanguin par des patients diabétiques pour l'ajustement des médicaments.

Avocate au ministère de la Justice, M^e Naomie Ayotte reconnaît que «*tout le corpus législatif*» doit être revu. «*C'est lourd actuellement, c'est presque impossible* [de mettre des projets de l'avant], le partage de l'information pose problème.»

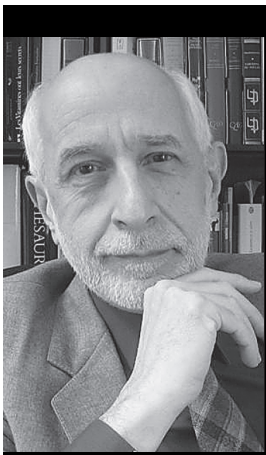
La CEST recommande aussi de s'appuyer sur les besoins des patients et des professionnels de la santé, sur le terrain, plutôt que de céder à la tentation de la dernière technologie mise de l'avant par l'industrie.

«*La télé médecine se développe par petits champignons, sans qu'on réplique les expériences*», déplore aussi le Dr Hamet. La commission estime en outre que les projets devront être

évalués, afin de déterminer leur avantage pour les patients en regard de leurs coûts, un peu comme on le fait déjà pour les nouveaux médicaments.

Le Collège des médecins du Québec prépare lui aussi une mise à jour «*majeure*» de son avis sur le sujet, publié en l'an 2000. «*C'était encore de la science-fiction. Il n'y avait ni téléphones intelligents ni réseaux sociaux*», rappelle le secrétaire général du Collège, le Dr Yves Robert. «*Nous ne sommes pas fermés à la consultation virtuelle, surtout pour des suivis, quand le patient est connu du médecin.*»

Le Devoir



Congédié ?

Voyez

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

JOUR C'EST COURT !

Faites vite !
Économisez jusqu'à
50 % sur le tarif de base.
Réservez d'ici minuit ce soir.
Aucune prolongation.



Vols au départ de Montréal. Réservez d'ici le 15 mai 2014. Voyagez d'ici le 5 octobre 2014. Le rabais est compris dans les tarifs. Porter peut exiger un achat 21 jours à l'avance. Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires. Un supplément peut être facturé pour les bagages enregistrés et d'autres services optionnels.* Tarifs à partir de :

HALIFAX 3 par jour 160 \$	TORONTO 17 par jour 124 \$	SAULT STE. MARIE 151 \$	St. JOHN'S 240 \$	STEPHENVILLE À partir du juin 28 270 \$	SUDBURY 191 \$	THUNDER BAY 201 \$	TIMMINS 191 \$	WINDSOR 166 \$
BOSTON 209 \$	CHICAGO 240 \$	MYRTLE BEACH Fin de service le 19 mai 276 \$	NEW YORK 224 \$	WASHINGTON Dulles 192 \$	PRIX TOUT COMPRIS			

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

flyporter.com

* Réservez d'ici 23 h 59 heure de l'Est le 15 mai 2014. Voyagez d'ici le 5 octobre 2014. Le rabais ne s'applique pas du 16 au 19 mai, du 23 au 26 mai, du 27 juin au 1er juillet, du 4 juillet au 6 juillet, du 1er au 4 août et du 28 août au 2 septembre 2014. Porter peut exiger un achat jusqu'à 21 jours à l'avance. Les tarifs sont fonction de la disponibilité et peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Le rabais s'applique au tarif de base sans frais ni taxes. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur flyporter.com. Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires, qui peuvent atteindre 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. D'autres conditions (comme des frais de 25 \$ pour l'enregistrement d'un premier bagage et de 35 \$ pour et des frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent être modifiées sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Pour en savoir plus, allez à flyporter.com. En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaudra.

ÉDITORIAL

BOLDUC À L'ÉDUCATION

Ambiance « oikophobe »

Depuis son arrivée en poste, le nouveau ministre de l'Éducation, Yves Bolduc, tire plus vite que son ombre: le nouveau cours d'histoire au cégep? Éliminé. La révision du cours d'histoire au secondaire? Reportée. L'appel d'offres pour la création de chaires de recherche en matière de langue et d'identité? Annulé. L'anglais intensif en 6^e année? En avant toutes.

Le projet d'ajout d'un cours d'histoire au collégial, bien sûr, avait déjà du plomb dans l'aile avant que M. Bolduc n'annonce sa décision. Des établissements et des syndicats avaient déploré une certaine précipitation. Sans se prononcer sur le cours en soi, le Conseil supérieur de l'éducation s'était opposé à cet ajout puisqu'à ses yeux, il aurait pour effet de réduire encore le nombre de cours au choix dans un DEC et aurait limité l'autonomie des établissements. M. Bolduc n'a donc pas eu de mal à éliminer cette idée déjà condamnée.

Dommage. Car une sorte d'oubli du Québec semble sévir dans les établissements collégiaux. Les cours tels Sociologie du Québec ou Fondements historiques du Québec, par exemple, sont peu ou plus enseignés. Faute de participants. Nulle surprise: la valeur cardinale en matière d'éducation, ces dernières années, est devenue l'«ouverture sur le monde». L'«international» (programmes, bac, profils, etc.) constitue le qualificatif le plus convoité du monde de l'éducation. C'est là un autre terme pour «universel»; vérité qui transcenderait les frontières. Valeur noble, indéniablement. Cependant, l'universel ne s'atteint pas seulement en voyageant, en découvrant «l'Autre», en s'immergeant dans «l'Ailleurs». Il faut, d'abord, minimalement se connaître pour ça. Malheureusement, ces dernières décennies, la promotion de l'ouverture s'est souvent faite dans nos écoles au détriment de la connaissance de soi. Tout se passe comme si nous nous désintéressions de nous. De ce désintérêt à la haine de soi, il n'y a qu'un pas. Que

plusieurs franchissent allègrement en cette triste période.

L'«oikophobie» croît. Ce néologisme, forgé par le philosophe anglais Roger Scruton et repris par Alain Finkilekraut dans *L'identité malheureuse* (Stock), signifie «haine de la maison natale [*oikos* en grec], et la volonté de se défaire de tout le mobilier qu'elle a accumulé au cours des siècles».

Une atmosphère oikophobe ambiante au Québec a-t-elle motivé les décisions précipitées de M. Bolduc? On peut faire l'hypothèse. Chose certaine, contrairement au projet de nouveau cours d'histoire au collégial, la révision de l'enseignement de cette matière au secondaire faisait l'objet d'un large consensus depuis que le programme de 2007 y avait été implanté. Or, une des seules raisons invoquées par M. Bolduc pour justifier le report de 90 projets pilotes prêts à être lancés à l'automne fut que ce nouveau programme avait une «teinte nationaliste». Pour dire cela, il faut être oikophobe; ou ne pas avoir lu le rapport «Le sens de l'histoire», déposé en début d'année et qui fondait le nouveau programme. Ce dernier proposait justement une synthèse non dogmatique entre l'histoire sociale et l'histoire politique, autour d'une trame nationale.

Quant à l'anglais intensif en 6^e année, M. Bolduc semble vouloir faire fi de tous les appels à la prudence formulés par nombre de syndicats et d'experts depuis trois ans.

Du reste, M. Bolduc, il est vrai, parle de l'importance de la qualité du français. Mais on dirait qu'il le fait pour la forme. Un peu comme ce passage, ajouté à la dernière minute (selon le récit d'Alec Castonguay de *L'actualité*) au discours de victoire de Philippe Couillard, le 7 avril: «*J'obtiens ce soir la responsabilité unique de défendre le seul peuple francophone en Amérique du Nord.*»

GUERRE CIVILE EN SYRIE

Mission impossible

Lakhdar Brahimi, médiateur expérimenté choisi par l'ONU pour faire entendre raison aux acteurs du chaudron syrien, vient de démissionner. Après deux ans d'efforts menés à l'enseigne de l'ardeur, cet homme en qui les chancelleries du monde reconnaissent un art de la diplomatie hors du commun a jeté l'éponge alors qu'on venait d'apprendre que le recours du régime de Bachar al-Assad aux armes chimiques avait été plus fréquent qu'avancé jusqu'alors.

En effet, selon les précisions apportées par le ministre français des Affaires étrangères, Laurent Fabius, 14 éléments sont en la possession de son gouvernement qui prouvent qu'Assad a utilisé du chlore gazeux contre les Syriens depuis le 25 octobre 2013 pour être précis. Autrement dit, la fameuse ligne rouge fixée par Barack Obama en août 2012 a été franchie avec une assurance qui en dit long sur la force du lien qui unit la Syrie à la Russie dans cette guerre civile qui a fait déjà plus de 150 000 morts. Plus de 150 000...

Lorsque Brahimi fut dépêché au chevet de la Syrie, le nombre de personnes tuées après deux ans de conflit avoisinait les 20 000. Il y avait donc urgence à convaincre les uns et les autres à faire preuve d'un peu d'humanité ainsi que l'exigeaient d'ailleurs Médecins sans frontières, la Croix-Rouge, ou encore Human Rights Watch. Mais voilà, tout au long de son mandat, Brahimi a été confronté à l'extrême dureté d'Assad, aux barrages érigés par la Russie contre les actions «onusiennes», aux hésitations et parfois à l'indifférence des États-Unis, ainsi qu'à l'atomisation de l'opposition.

En ce qui concerne cette dernière, elle se compose désormais d'autant de contingents qu'il y a de nations arabes. Ces dernières se sont attelées à financer l'envoi de milliers de combattants en Syrie. On estime qu'actuellement, ils seraient 15 000 à batailler contre Assad. Lorsqu'on s'attarde à la proportionnalité du conflit, c'est énorme; beaucoup plus qu'en Afghanistan dans les années 80. Cette dimension a ceci de terrible que les centaines de groupes armés guerroient entre eux quand ce n'est pas contre Assad.

Tout logiquement, cet afflux de miliciens étrangers greffé aux intérêts très particuliers d'Assad, Poutine et consorts a métamorphosé le dossier en une mission impossible pour Brahimi. Pour l'heure, le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a promis de nommer un remplaçant. Grand bien lui fasse. Car...

Car tous les facteurs ou variables inhérents au chaudron syrien laissent pressager «l'installation», si l'on peut dire, de ce conflit dans le temps très long de l'histoire. Désespérant!



ANTOINE
ROBITAILLE

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUNARD
Adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



REPRISE

L E T T R E S

Lac-Mégantic: qui est responsable ?

J'ai un tracteur-tondeuse 1988. Lorsqu'il est en marche et que les couteaux tournent, si je me lève, le moteur s'arrête; si je fais marche arrière, le moteur s'arrête. Ceci, pour ma sécurité!

Dans mon automobile, une fois le moteur arrêté, ça sonne si j'ouvre la porte et que j'ai oublié les clefs. Si les batteries de mon cellulaire ou de mon PC sont faibles, je suis averti, et par sécurité, le PC va s'éteindre de lui-même.

Je n'accepte pas que pour un convoi de wagons «sans freins» avec les «locomotives arrêtées», aucun signal, aucune alarme, aucun gyrophare ne se soient activés. Au moins, un texto, un *tweet*, aurait dû être transmis à qui de droit. Est-ce que toute l'industrie du rail est ainsi, y compris le CN et le CP? Si oui, l'industrie est criminellement responsable de ce qui est arrivé!

Est-ce que c'est seulement MMA qui est ainsi? Si oui, MMA et ses dirigeants sont criminellement responsables! J'irais jusqu'à dire que le chef de train qui a «oublié» les freins est responsable (c'est un humain comme vous et moi... qui peut oublier!), mais il n'est pas criminellement responsable.

À moins que ce soit le ministère des

Transports du Canada qui soit criminellement responsable pour avoir accepté de diminuer les règles de sécurité du transport ferroviaire... pour minimiser les frais d'exploitation des compagnies ferroviaires telles CN et CP. En janvier 2009, le titre boursier de CP était à 40\$, il est aujourd'hui de 178\$ En janvier 2009, le titre boursier de CN était à 21\$, il est aujourd'hui de 65\$.

Pour un peu moins de profits (peut-être), la sécurité ferroviaire aurait-elle dû être augmentée... au lieu d'être diminuée considérant le volume accru du pétrole transporté?

Pierre Drolet
Neuville, 13 mai 2014

Les cyclistes: une responsabilité collective

Mon cœur de mère arrête de battre chaque fois que j'entends dire qu'il y a eu un accident de vélo à Montréal. Surtout depuis que mon fils utilise le vélo comme moyen de transport. Depuis bientôt deux ans, il a troqué l'autobus et le métro pour le vélo pour la plupart de ses déplacements. C'est son choix et je le respecte. Mais je suis consciente et préoccupée par tous les risques que cela comporte.

Mais il me dit toujours «*maman, je suis*

prudent». Et depuis un accident de vélo l'été dernier, il me dit qu'il porte son casque en tout temps (mais une mère n'est pas naïve...). Quand il me raconte ses péripéties montréalaises avec les automobilistes, je me dis qu'il n'y a pas que les cyclistes qui doivent être prudents. Et conscients des dangers. Nous avons, nous les automobilistes, une responsabilité partagée de protéger les cyclistes. Il faut accepter que notre voiture puisse causer la mort simplement parce que nous avons manqué de vigilance un instant.

Depuis que mon fils fait du vélo, j'ai redoublé de prudence aux intersections où je sais qu'un cycliste peut arriver à ma droite quand je tourne. Je suis plus alerte quand je sais que je roule près d'une piste cyclable, surtout s'il y a une dénivellation. Je suis plus consciente de l'importance de signaler mes manœuvres en clignotant, de faire mes angles morts, de regarder avant d'ouvrir une portière, d'être courttoise et de laisser passer un cycliste quand il a la priorité, de m'excuser si je fais une manœuvre dangereuse par inadvertance. Et combien de fois, même si je pensais que la voie était libre, j'ai regardé une seconde fois et j'ai ralenti au cas où...

J'agis comme si c'était mon fils qui était sur le vélo que je rencontre. [...]

Dominique Beaudoin
Le 10 mai 2014

L I B R E O P I N I O N

Travailleurs temporaires: la ministre Weil a improvisé

ANDRÉ JACOB

Professeur retraité, École de travail social, UQAM

Le Devoir rapportait lundi que Kathleen Weil demande un moratoire au sujet de l'interdiction d'embaucher des travailleurs étrangers temporaires édictée par le gouvernement fédéral en raison d'abus de la part de certains employeurs. «*Nous sommes un peu inquiets de l'impact du moratoire, dit-elle, sur nos restaurants et nos petites et moyennes entreprises...*» L'intention de la ministre de l'Immigration semble répondre aux souhaits de certaines entreprises qui ont des visées à court terme. En faisant la promotion d'un changement de politique en se basant sur du cas par cas ou sur des situations spécifiques, elle rate une belle occasion de prendre le temps de réfléchir en profondeur afin d'évaluer les impacts de cette politique et d'en voir les effets à long terme. On le sait, plusieurs entreprises se trouvent souvent des arguments faciles pour justifier leurs besoins et faire appel à la main-d'œuvre étrangère temporaire, souvent moins coûteuse, d'où l'importance de voir clair dans ce dossier miné plus par les opinions que par des analyses rigoureuses.

Les statistiques de son ministère parlent pourtant d'une façon explicite. Une étude sur l'immigration temporaire de 2007 à 2012 révèle que «*les entrées des im-*

migrants temporaires demeurent relativement plus élevées que celles des immigrants permanents au Québec, soit une moyenne annuelle de 51 423 contre 50 107. Les immigrants temporaires les plus nombreux, soit ceux issus de la catégorie des travailleurs étrangers temporaires, ont enregistré une importante augmentation, passant de 49,1 % à 62,4 % de l'ensemble des immigrants temporaires admis au Québec entre 2007 et 2012». Au Canada, la situation va dans le même sens depuis la prise du pouvoir par le gouvernement conservateur.

Nos gouvernements tentent de plus en plus d'adopter des lois et des règlements selon les desiderata des entreprises, même si cette vision à court terme ne prend pas en considération des effets pervers de leurs décisions. L'Institut C.D. Howe (voir cdhowe.org/pdf/commentary_407.pdf) vient justement de publier un rapport à ce sujet et rappelle que le programme d'embauche de travailleurs temporaires génère plus de chômage au Canada, facilite l'exploitation de la main-d'œuvre non canadienne, permet aux entreprises d'utiliser cette stratégie comme moyen de pression à la baisse sur les salaires, nuit au perfectionnement des travailleuses et des travailleurs et ne correspond pas nécessairement à un manque de main-d'œuvre; toute cette dynamique entretient l'illusion d'un manque de main-d'œuvre souvent basé souvent sur de fausses prémisses et des informations incomplètes.

De nombreuses études démontrent que les travailleurs étrangers temporaires peuvent combler certains besoins ponctuels, mais il ne faut pas négliger pour autant le respect des droits de cette catégorie de travailleurs et de travailleuses fort vulnérables: salaires équivalents aux salaires canadiens, sécurité au travail, droits sociaux, droits à une demande éventuelle de citoyenneté, etc. Il y a encore trop d'abus en ce domaine pour ne pas effectuer une analyse en profondeur des impacts à court, moyen et long terme. La précipitation risque de perpétuer des travers déjà bien enracinés quant au recours facile à la main-d'œuvre étrangère temporaire. Cette approche utilitariste à courte vue de cette catégorie de travailleurs et de travailleuses entraînera peut-être des problèmes structurels sur le plan de la main-d'œuvre en général que sur le plan de la formation, des mécanismes de recrutement, de la rémunération et des conditions de travail.

La ministre devrait prendre le recul nécessaire. Son gouvernement semble pressé de prendre des mesures radicales dans plusieurs domaines sans en évaluer l'impact. L'autre exemple est la mise au rancart du programme de création de nouvelles places en garderie. L'improvisation n'est pas nécessairement bonne conseillère, car elle propose des solutions à court terme, à courte vue et souvent trop simples pour être valables.

IDÉES

« Surenchère culturelle », un débat bien mal engagé!

Le dossier du *Devoir*, par ses constats et ses raccourcis, a généré de fausses perceptions sur la vitalité et les réalisations des milieux artistique et culturel

Le comité Actions politiques du Conseil québécois du théâtre (CQT) *

Nous souhaitons réagir au dossier du *Devoir* (26 avril) intitulé: «*Surenchère culturelle. La surproduction existe-t-elle? Et si oui, comment y remédier?*» Si le titre du dossier suggère d'emblée que trop de culture est un problème, la surenchère culturelle est une conclusion rapide négligeant un ensemble de facteurs ni observés ni pris

en compte dans les pages du *Devoir*.

Plutôt qu'un problème présenté sur le modèle de l'offre et de la demande, les compagnies de théâtre sont aux prises avec un déséquilibre entre le besoin de produire constamment de nouveaux spectacles et leur incapacité à les diffuser adéquatement.

Plusieurs raisons viennent appuyer ce constat. D'une part, le gel prolongé des programmes de soutien à la création des conseils des arts, couplé à l'augmentation constante des coûts de production et de diffusion, crée un écart grandissant entre les revenus et les dépenses des compagnies. Les coûts de chaque représentation ne cessent d'augmenter. En parallèle, puisque le milieu souhaite maintenir des prix de billets accessibles au plus grand nombre, ces compagnies ne peuvent compenser l'augmentation de leurs dépenses par celles de leurs revenus autonomes. Ainsi, chaque représentation occasionne des pertes. Même à guichet fermé, il en coûte souvent plus cher de jouer que de ne pas jouer.

D'autre part, le financement des compagnies par les conseils des arts est étroitement lié à la diffusion de leurs activités artistiques, et au premier chef, les représentations. S'il n'existe pas d'obligation contractuelle de produire un nouveau spectacle chaque année, il s'avère très difficile pour beaucoup de compagnies de conserver leur financement sans le justifier d'une nouvelle production. La reprise d'un spectacle est difficile à programmer, rejoint difficilement son public, notamment parce qu'elle suscite peu d'intérêt des médias, ceux-ci étant avides de nouveauté.

Il en résulte que les conseils des arts soutiennent des compagnies produisant des spectacles pour lesquels elles n'ont plus la capacité de maximiser la diffusion.

«*À partir de quand est-ce que beaucoup devient trop?*», s'interroge *Le Devoir*. Or, qu'est-ce que l'augmentation de la production culturelle si ce n'est une diversité de parole, d'opinion et d'argumentaire poussant vers l'avant notre réflexion, comme individu et comme société? Métamorphoser le théâtre — comme toute forme d'art — en industrie est une erreur grave et il est d'autant plus étonnant que des journalistes culturels tombent dans ce piège.

Nous croyons à la valeur de l'art pour ce qu'il est. Toutefois, si l'argument économique prévaut, alors le secteur culturel n'est pas en reste. Le Conference Board du Canada estime que l'empreinte économique du secteur culturel au Canada avait une valeur de 84,6 milliards de dollars en 2007, soit 7,4% du PIB du Canada («*Mesurer et comprendre l'économie créative du Canada*»,



ROBBIE GUNN/CC

Selon les auteurs, les compagnies de théâtre sont aux prises avec un déséquilibre entre le besoin de produire constamment de nouveaux spectacles et leur incapacité à les diffuser adéquatement.

2008). Au Québec, le secteur culturel contribue à près de 5% du PIB, ce qui permet de le placer devant ou à égalité avec d'autres domaines, tels que la construction résidentielle, le transport et l'entreposage (Mouvement Desjardins, hiver 2011). Malgré sa contribution significative à l'économie, la culture reçoit pourtant moins de 1% du budget du Québec. Pour sa part, et contrairement à l'opinion générale, le secteur privé est lourdement financé par le gouvernement sous la forme de crédits d'impôt et d'avantages fiscaux pour environ 4 milliards de dollars, tous domaines confondus.

La surenchère culturelle s'applique-t-elle à la diffusion internationale du théâtre québécois? Ce serait grotesque d'affirmer une telle chose, puisque l'importante diffusion et le rayonnement à l'international des compagnies de théâtre produisent des retombées profitant à l'économie. En 2010-2011, 61 spectacles de théâtre québécois ont circulé à l'extérieur du Québec, soit dans le reste du Canada et à l'étranger. Que pour la scène internationale, 30 spectacles de compagnies ont été joués dans 19 pays.

Un exercice de réflexion sur la structure des programmes de soutien trouverait aussi toute sa pertinence. Il importe surtout de voir à ce que les œuvres bénéficient d'une diffusion prolongée, ce dont le milieu théâtral est hautement conscient. Il est soucieux de contribuer à l'élaboration de solutions.

De plus, il nous faut réfléchir, non pas à l'offre qui réduit le spectateur à un consommateur,

mais plutôt aux déserts culturels qui existent au Québec. Il y a encore des régions où le théâtre n'a pas les moyens d'aller. En 2010-2011, moins de 20 spectacles ont sillonné l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec, la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches et le Centre-du-Québec. Devant une telle réalité, parler de surenchère culturelle est une aberration.

Ajoutons à cela que plus de 60% des adolescents terminant leur secondaire ne sont jamais allés au théâtre durant leur parcours scolaire. Or, la fréquentation d'œuvres professionnelles dans les lieux professionnels est essentielle pour développer une capacité d'appréhender le monde de manière créative avec tolérance, résilience et jugement critique.

Nous trouvons regrettable que le dossier du *Devoir*, par ses constats à connotation péjorative et fruit de raccourcis, génère de fausses perceptions sur la vitalité et les réalisations du milieu artistique et culturel, tout en réduisant à une lecture néolibérale l'apport fondamental de l'art au développement d'une société et de sa capacité à se questionner.

*Danielle Bergevin, Micheline Chevrier, Sylvain Cornuau, Marc Gourdeau, Dominique Leduc, Denys Lefebvre, Etienne Lévesque, Fabien L'Heureux, Sylvie Meste, Hélène Nadeau, Jane Needles, Édith Patenaude, Julien Silvestre, Olivier Sylvestre.

Réplique du journaliste

La toute première citation du premier texte de notre dossier venait de Simon Brault, directeur général de l'École nationale de théâtre du Canada, qui sera bientôt directeur général du Conseil des arts du Canada. Il disait ceci: «Nous sommes en situation de surproduction et je pense que de ne pas le reconnaître entraînerait des décisions qui pourraient être catastrophiques.» Ce constat n'affirme rien contre les arts, rien contre «la vitalité et les réalisations du milieu artistique», bien au contraire, puisqu'il s'agit de protéger et de soutenir la production qui en a besoin et qui semble maintenant noyée dans la surenchère, en littérature, au cinéma comme au théâtre. Votre lettre dit-elle vraiment autre chose en avançant «un déséquilibre entre le besoin de produire constamment de nouveaux spectacles et leur incapacité à les diffuser adéquatement»? Dans ce contexte, il ne faut pas manquer de culot pour en plus accuser les médias «avidés de nouveautés» d'être en partie responsables de la difficulté à programmer des reprises. Il en faut encore plus pour réduire notre travail à une «lecture néolibérale» tout en évoquant vous-même «l'empreinte économique du secteur culturel» et les milliards de retombées dans le PIB.

Stéphane Baillargeon

LA RÉPLIQUE > LES LIMITES DE L'HUMOUR

L'humoriste ne peut se soustraire à la critique

Il n'a pas le monopole pour «départager ce qui mérit[e]» d'être sacré de ce qui ne le «mérit[e] pas»

AUDREY SIMARD

Montréal

Dans son texte, l'humoriste Guillaume Wagner insiste sur le «*rôle précieux du bouffon*» et de l'«*espace du bouffon [qui] mérite d'être protégé*». Bien que l'humour puisse servir de «*souape aux tensions*» ainsi qu'à «*apaiser les frustrations associées aux bornes sociales*», je ne crois pas qu'il doive être protégé à tout prix, c'est-à-dire au détriment des «*présomées victimes de cette bouffonnerie*», comme les qualifie M. Wagner. L'humour devenant dans la majorité des cas un prétexte pour intimider ou véhiculer/enforcer des stéréotypes sexistes, homophobes, racistes, âgistes, etc., cette égalité «*sous le poids du ridicule*» dont parle Wagner n'est malheureusement pas réelle puisque ce sont le plus souvent les femmes, les personnes homosexuelles, racisées, handicapées ou dont le corps ne correspond pas aux normes qui sont le plus souvent la cible des humoristes. Si l'humoriste «*est celui qui respecte assez son public pour lui dire la vérité*», il s'avère que ses propos ne sont pas que des vérités, mais bien souvent des préjugés, des stéréotypes et des insultes. Un exemple, tiré directement du répertoire de 2012 de M. Wagner, le démontre d'ailleurs: son attaque sur la sexualité et le corps de la chanteuse Marie-Elaine Thibert. Il arrive aussi que «*l'humour sexuel, scatologique et violent*» dont parle M. Wagner passe de la blague aux actes, comme l'a démontré un certain humo-

LE DÉCLENCHÉUR

«*Il serait bien prétentieux, voire dangereux, de croire que nous pouvons faire l'économie du rôle précieux du bouffon. Notre société n'est pas l'aboutissement d'une perfection divine. Elle doit être remise en question comme celles du passé l'ont déjà été. L'espace du bouffon mérite d'être protégé par le citoyen plutôt que cloisonné par les présumées victimes de cette bouffonnerie. Car je peux vous garantir que si chacun apose sa propre petite barrière personnelle dans le but de restreindre le terrain de jeu du clown, il ne restera, en bout de course, qu'assez d'espace pour faire du surplace.*» — Guillaume Wagner, «*La moquerie ne doit pas être censurée*», *Le Devoir*, 10 mai 2014

riste nommé Gab Roy, qui a maintes fois mis en pratique ses blagues haineuses envers les femmes. Malheureusement, les paroles de ces clowns de «*l'industrie de la blague*», prononcées haut et fort sur la place publique, sont trop souvent banalisées à coups de «ben voyons dont, c'est juste une joke», alors qu'elles ont un impact concret sur les mentalités et donc sur le quotidien de personnes, qui, en plus des violences ordinaires qu'elles subissent, se voient confrontées à cette humiliation publique.

Alors que M. Wagner voit un danger dans la censure de la moquerie, le risque me semble davantage résider dans cette volonté de l'humoriste

d'être un individu intouchable, revendiquant que sa parole soit à l'abri de toute critique. Tout le pouvoir que la société lui accorde déjà, en lui offrant une tribune rejoignant des milliers de personnes, en fait selon moi un citoyen redevable de ses blagues. Alors oui, certains humoristes devraient se censurer en réfléchissant à l'impact de leurs blagues sur les personnes qui les reçoivent, puisque l'humour contribue à modeler les mentalités. Si la moquerie peut servir à refléter nos travers et à en rire, ce n'est certainement pas sans esprit critique, en récupérant simplement les préjugés ambiants et en les martelant en boucle. Selon moi, tout banaliser sous couvert de l'humour peut devenir un excellent moyen pour se déresponsabiliser de ses paroles. Si, comme le mentionne Wagner, le clown a «*le devoir de tout remettre en question*», alors son public a certainement le devoir de remettre en question l'humour de ce dernier, sans quoi nous ferons face à un déséquilibre des pouvoirs érigeant le clown en être tout puissant ayant la possibilité de tout dire, en toute impunité. Accorder tout l'espace à l'humoriste sans lui offrir de résistance, comme le souhaite M. Wagner, ne ferait que nourrir cette toute-puissance qui n'a pas lieu d'être.

Alors, à qui revient donc le pouvoir de «*départager ce qui mérit[e] pas*» d'être sacré de ce qui ne le «*mérit[e] pas*»? L'humoriste ne doit certainement pas avoir le monopole en ce domaine. Et en ce sens, vivement davantage d'humoristes femmes, handicapés, racisés, homosexuels afin de réellement favoriser une diversité de points de vue et une véritable critique sociale par l'humour.

Lac-Mégantic: aux Américains de bouger!

D **Lire aussi** Le texte de Claude Laferrière, avocat et chargé de cours en droit de la sécurité nationale à l'Université Laval et à l'Université de Montréal. Sur [LeDevoir.com](#)

Extrait: «*Les Québécois crient haut et fort au scandale à la suite de la non-inculpation du président Ed Burkhardt de la MMA dans le dossier de la tragédie de Lac-Mégantic. C'est là que notre ignorance du droit criminel canadien et du droit criminel américain nous frappe en plein visage. Avons-nous seulement l'instrument juridique nécessaire pour inculper un citoyen américain résidant à Chicago? Les Américains — entendons les procureurs fédéraux américains et la police fédérale américaine, entendons le FBI — disposent-ils des instruments juridiques pour porter des accusations de nature criminelle aux États-Unis pour des crimes reliés à la négligence criminelle ayant eu des conséquences tragiques à l'extérieur des États-Unis et pouvant nuire en bout de course aux relations bilatérales entre le Canada et les États-Unis? Pour ce qui est du Canada, entendons le Québec, il est clair que nos lois n'ont pas de portée extraterritoriale. [...] Pour les États-Unis, la situation est tout autre. [...] Les lois américaines suivent le citoyen américain où qu'il se déplace sur la planète, et il pourrait devoir rendre compte de ses actes en cour fédérale américaine à son retour, voire être ramené contre son gré pour être jugé et condamné. La population peut [donc] se consoler en contactant directement le FBI afin qu'une enquête soit déclenchée et que d'éventuelles accusations soient portées selon des paramètres juridiques différents du carcan canadien.*»

L'EQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste), information générale : Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loisel et Philippe Orfali (reporters), information politique : Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzeiti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Véronique Chagnon et Louis Gagné (pupitre), information culturelle : Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (pupitre), information économique : Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins, Éric Desrosiers, Jessica Nadeau et Karl Rettino-Parazelli (reporters), Gérard Dallaire (pupitre) ; information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folie-Boivin (pupitre) ; équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Munger, Philippe Papineau et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Sophie Chartier et Florence Sara G. Ferraris (assistants) ; correction : Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michele Malenfant ; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire); Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis). **DOCUMENTATION** Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Vanessa Racine (Ottawa), Vanessa Racine (Ottawa), Dave Noël (Québec). **PUBLICITÉ** Edith Caron (adjointe), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelynne De Varennes, Amel Elimam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, Catherine Pelletier et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Elise Girard (secrétaire). **PRODUCTION** Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis. **INFORMATIQUE** Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique). **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxime-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez. **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy et Véronique Pagé.

PRINTEMPS

SUITE DE LA PAGE 1

« Cette attitude est d'autant plus surprenante que, dès les premières semaines du conflit, la population se montre très largement favorable à ce que le gouvernement négocie avec les étudiants. »

La rencontre avortée sur le financement des universités, le 6 décembre 2010 — les étudiants avaient claqué la porte estimant que les dés étaient pipés —, contenait les « signes avant-coureurs d'un immense incendie de forêt qui couve ». « Quatorze mois plus tard [le gouvernement] font-ça toujours tête baissée dans sa propre logique, sans qu'aucun voyant lumineux s'allume. »

Le travail des policiers critiqué

Les pratiques des divers services policiers — arrestations massives, utilisation du poivre de Cayenne et de projectiles de caoutchouc ou de plastique et détentions prolongées dans des conditions difficiles — étaient défailtantes, concluent les auteurs du rapport. En ont résulté « des manquements flagrants [aux] droits et [aux] besoins fondamentaux des individus », estiment-ils, proposant un train de mesures afin d'y remédier.

Le recours aux stratégies de contrôle de foule, telles les souricières, doit demeurer « exceptionnel », les stratégies d'encerclement et d'arrestation de masse ne devant être utilisées qu'en dernier recours. De plus, les conditions de détention des personnes arrêtées et détenues au cours du printemps 2012 « ne peuvent se justifier », disent-ils.

« L'absence de considération pour la dignité humaine et le manque de respect et de considération à l'endroit de nombreux individus arrêtés et détenus sont inacceptables. »

Les manquements observés étaient bien souvent le résultat d'actions de policiers agissant de façon indépendante plutôt que de façon concertée, nuancent toutefois les auteurs. Lors de l'émeute de Victoriaville, par exemple, l'un d'eux aurait manqué systématiquement toutes ses cibles en visant la jambe de manifestants au moyen de balles de plastique.

Interdiction de certaines armes

Pour éviter de tels débordements, les auteurs recommandent que chaque tireur soit équipé d'un dictaphone et d'une caméra permettant



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'ex-ministre péquiste Serge Ménard

l'enregistrement de ses propos et de ses gestes. D'ici à l'instauration de ces mesures, l'utilisation de ce type d'arme doit faire l'objet d'un moratoire.

Le poivre de Cayenne doit être quant à lui être complètement interdit dans le contexte du contrôle de foule « sauf dans le cas où la vie ou l'intégrité du policier est mise en cause ». Les grenades assourdissantes doivent être carrément interdites au Québec, ajoutent-ils, alors que dans le cas du gaz lacrymogène, la commission demande aux corps policiers d'aviser clairement les manifestants avant de lancer des irritants chimiques. Une recommandation visant à dénoncer, sans la nommer directement, les actions de la policière mont-réalaïse Stéfanie Trudeau, alias « Matricule 728 ».

Dans la même veine, la sélection des futurs policiers doit être resserrée afin de s'assurer que ceux-ci possèdent « le profil psychologique et

le passé disciplinaire requis », estime le panel présidé par Serge Ménard. Il suggère aussi que soit revue la formation des policiers pour s'assurer qu'ils « ont assimilé l'importance [du] respect du droit de manifester ».

Le matricule doit être mis en évidence, écrivent les commissaires. « Le fait de cacher intentionnellement son matricule constitue une infraction très grave. » Le rapport se montre également sévère à l'endroit de la cavalerie du SPVM, notamment en raison d'un incident ayant impliqué un photographe du *Devoir*. La cavalerie s'est « déshonorée » en s'en prenant à un journaliste effectuant son travail, concluent les auteurs.

Interrogations sur les injonctions

La commission n'avait pas le mandat de juger de la valeur des injonctions, mais admet s'interroger sérieusement sur la possibilité de leur donner plein effet dans un contexte d'enseignement de groupe. « Nos collèges et nos universités ne dispensent tout de même pas des cours privés! Comment dans un contexte de crise sociale où les opinions sont extrêmement polarisées, où les tensions entre les personnes sont à fleur de peau, peut-on penser pouvoir forcer quelqu'un à enseigner ou à apprendre? », écrivent-ils en reconnaissant le rôle ingrat qu'ont dû jouer les tribunaux.

Enfin, les citoyens devront être mieux informés de leurs recours s'ils veulent porter plainte en déontologie policière. La commission recommande aussi de modifier la Loi sur la police, notamment pour que le directeur du Bureau des enquêtes criminelles puisse de sa propre initiative déclencher des enquêtes sur des policiers.

Aussitôt mise sur pied par le gouvernement péquiste, la commission Ménard, qui devait s'intéresser aux facteurs ayant mené à la crise et formuler des recommandations pour qu'elle ne se reproduise pas, avait été critiquée, notamment pour son mandat jugé trop vaste. Craignant qu'on ne fasse leur procès, plusieurs représentants étudiants et policiers l'ont boycottée. L'actuel ministre des Transports, Robert Poëti, qui était à l'époque porte-parole de l'opposition en matière de sécurité publique, avait qualifié l'exercice de « thérapie collective à 500 000 \$ ».

Le Devoir

KAHNAWAKE

SUITE DE LA PAGE 1

parables à ceux de la province, soit environ 20 %, affirme Louis John Diabo. Même chose pour les résultats affichés aux tests d'aptitude canadiens.

La réserve de Kahnawake, l'une des plus prospères du Québec, compte d'ailleurs cinq écoles. Deux écoles primaires indépendantes, dont l'une offre un programme d'immersion complète en langue mohawk, et trois écoles relevant du conseil de bande et des subventions du gouvernement fédéral, comme l'école secondaire Survival School.

Dans toutes ces écoles, les élèves sont initiés à la langue mohawk, à différents degrés. Deux de ces écoles offrent également des programmes de français.

Sans exclure l'enseignement de la langue et de la culture d'origine, le projet de loi du gouvernement fédéral est « vague à ce sujet », estime Janice Beauvais, du programme de succès scolaire pour les étudiants des premières nations, qui participait à la manifestation de mercredi. « C'est inquiétant », ajoute-t-elle, déplorant aussi que le projet de loi tente d'imposer un modèle uniforme pour toutes les réserves. « Ce projet de loi nous ramène 50 ans en arrière. »

Owisikou Lahache, professeur d'arts plastiques à la Survival School de Kahnawake, se souvient d'ailleurs de son enfance, alors qu'elle

fréquentait l'école tenue par les Sœurs grises à Kahnawake. « Je n'avais pas le droit de parler ma langue, sous peine d'être battue », se souvient-elle, les larmes aux yeux.

En 1995, la communauté de Kahnawake était arrivée à « la 11^e heure », en ce qui a trait à la préservation de sa langue, explique Tewenhait' Isen Sharrow, professeur de langue mohawk à la Survival school de Kahnawake. La communauté a donc mis sur pied un comité visant l'implantation de « nids » de langue mohawk, où les femmes pourraient emmener leurs enfants dès le plus jeune âge pour qu'ils pratiquent leur langue d'origine.

« On pensait aussi faire des nids de français, ajoute M. Sharrow, mais ça n'a pas marché. »

L'ouverture aux langues

Lorsqu'on lui demande si ça n'est pas trop exigeant pour les jeunes d'apprendre à la fois la langue mohawk et l'anglais, il répond en évoquant l'expérience de la réserve d'Akwesasne, d'où il vient. En 1965, les autorités scolaires d'Akwesasne se sont demandé si elles devaient mettre au programme des écoles trois langues: le mohawk, l'anglais et le français, dit. « Nous avons choisi de ne garder que le mohawk et l'anglais, et nous le regrettons aujourd'hui », dit-il. Le français est très utile pour travailler. »

Selon l'expérience de Joyce Diabo, certains élèves qui arrivent de l'immersion totale en mohawk au primaire ont un retard de lecture en anglais lorsqu'ils arrivent au secondaire,

mais ils se rattrapent rapidement. En ce qui a trait à l'apprentissage du français, ils ont parfois plus de facilité que ceux qui n'ont pas vécu de l'immersion. « Ils sont plus ouverts aux langues », dit-elle.

Des rendements inégaux

Joyce Diabo en convient cependant, toutes les réserves du Québec ou du Canada n'ont pas les moyens de celle de Kahnawake. « Certaines communautés sont très pauvres », dit-elle. L'ancien chef de l'Assemblée des Premières Nations du Canada, Shawn Atleo, considérait pour sa part que le *statu quo* n'était pas une option. Selon Louis John Diabo, du Conseil d'éducation de Kahnawake, le financement provenant du fédéral est accordé en fonction du nombre d'élèves d'une école, pénalisant du coup les petites communautés. « Il y a cependant des primes accordées aux communautés éloignées », dit-il.

Selon le Conseil en éducation des Premières Nations, le projet de loi C-33 « ne reconnaît aucunement la compétence juridique des Premières Nations », et ne favorise pas le contrôle par les Premières Nations de leur éducation.

Si le projet de loi prévoit une mise à jour des conditions de financement des écoles, selon Louis John Diabo, « le prix à payer » pour cette réforme du financement est trop important pour que le jeu en vaille la chandelle.

Le Devoir

BUREAUX SATELLITES DU NPD

Mulcair conteste l'exactitude d'un document des Communes

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Dans sa défense des bureaux satellites mis sur pied par le Nouveau Parti démocratique à Montréal, le chef du parti, Thomas Mulcair, en vient à remettre en question l'exactitude de documents émanant de la Chambre des communes. Le bureau de la greffière de la Chambre a fourni une note laissant entendre que le NPD l'avait induite en erreur en affirmant que ses salariés seraient en poste à Ottawa, ce que met en doute M. Mulcair.

À l'approche de la comparaison de M. Mulcair en comité parlementaire — prévue ce jeudi midi —, une série de documents portant sur les bureaux satellites du NPD ont été distribués aux médias. Dans le lot, le compte rendu d'une réunion entre une adjointe du parti et des représentants de la Chambre où l'on rapporte que la néodémocrate s'est fait demander « où les employés travailleront », question à laquelle elle a répondu « à Ottawa ».

Depuis, M. Mulcair refuse catégoriquement d'expliquer cette incongruité, et même de dis-

cuter dudit document en mettant en doute son exactitude. Il a plutôt martelé mercredi que le parti a toujours été « transparent » en affirmant qu'il voulait se doter d'employés parlementaires à Montréal.

Dans les coulisses, on martèle que le compte rendu du bureau de la greffière n'a rien d'un document légal. Il s'agit plutôt d'un résumé « allégué » d'une conversation à laquelle n'ont pas assisté d'autres néodémocrates pour en corroborer la teneur. Quant à l'adjointe en question, elle ne travaille plus pour le NPD, at-on indiqué.

Visiblement piqué au vif, M. Mulcair s'est engagé au fil de son point de presse dans une guerre de mots avec les journalistes qui l'interrogeaient, au point de remettre en question le professionnalisme de l'une d'entre eux.

Une étude sans mandat?

Les conservateurs ont usé de leur majorité pour sommer un comité parlementaire de faire enquête sur les bureaux satellites du NPD à Montréal, à Québec et à Toronto, dont les employés sont rémunérés à même les budgets parlementaires des députés. Conservateurs et libéraux sont convaincus que ces employés ef-

fectuaient aussi des tâches partisanses — ce qui est interdit pour des salariés de la Chambre.

M. Mulcair réfute ces accusations. Il pourrait arriver au comité, ce midi, muni d'un avis rédigé par l'ancien légiste des Communes, Rob Walsh, qui stipule que l'étude du comité outre-passe son mandat. Car les « procédures constitutionnelles » octroyant le pouvoir aux députés d'ordonner à un comité de faire enquête « visent à servir des intentions constitutionnelles et non n'importe quelles intentions », écrit M. Walsh dans une lettre obtenue par *Le Devoir*. « Permettre l'utilisation de procédures de la Chambre pour n'importe quelle intention reviendrait à autoriser la tyrannie parlementaire d'une majorité au pouvoir contre une minorité de partis siégeant dans l'opposition », est-il écrit.

Le comité a cependant son propre avis du légiste adjoint actuel, Richard Denis. Celui-ci reconnaît que le comité n'a pas le mandat de déterminer s'il y a eu usage abusif de fonds publics, mais l'étude peut établir si les tâches des employés payés par le Parlement étaient partisanses ou parlementaires, stipule M. Denis.

Le Devoir

BARREAU

SUITE DE LA PAGE 1

naux administratifs, le Barreau déplore de ne pas avoir été consulté. « Y a-t-il eu des études d'impact sur l'autonomie administrative de ces tribunaux? », demande M^{me} Brodeur.

Assurance-emploi

Autre dossier qui inquiète le Barreau : celui de l'assurance-emploi. La refonte du système « touche les plus démunis et les plus vulnérables », affirme M^{me} Brodeur. Cette réforme a créé plus d'embûches pour [que les chômeurs] fassent valoir leurs droits. C'est devenu une course à obstacles où les délais [d'appel] sont plus courts pour les demandeurs, et où il y a une absence de délais pour rendre des décisions. »

La bâtonnière a déploré l'obligation pour les demandeurs de présenter des observations écrites lorsqu'ils font appel au Tribunal de la sécurité sociale (TSS), la difficulté d'accès au dossier consolidé et la généralisation des audiences par voie électronique. Entre autres. « La nature expéditive des changements annoncés sans préavis et le caractère superficiel des consultations qui ont suivi font en sorte qu'il subsiste plusieurs zones d'ombre » autour du processus d'appel, note le Barreau.

Comme *Le Devoir* l'indiquait mardi, le Barreau demeure aussi préoccupé par le manque d'empressement du TSS à publier les décisions prises par sa division d'appel. En 13 mois, seules 18 des 967 décisions prises ont été rendues publiques. « Les citoyens ne sont pas à armes égales avec le gouvernement », pense Johanne Brodeur.

Dans le contexte, impossible pour le Barreau de dire si les 37 membres du TSS sont compétents, ou disposent de suffisamment d'indépendance.

« Nos préoccupations à cet égard demeurent, souligne la bâtonnière. Nous n'avons pu lire que 20 décisions. Peut-être que nous serons rassurés quand nous pourrons en lire plus... »

Johanne Brodeur a également fait valoir que le projet de loi C-32 (Charte des droits des victimes) n'est pas une véritable charte et n'amènera pas de nouveaux droits. « Il n'y a rien de nouveau là », dénonce-t-elle. De même, le projet de loi C-560, qui « créerait une présomption de garde partagée » dans les cas de divorce, pourrait nuire à l'intérêt des enfants, croit M^{me} Brodeur. Le Barreau a écrit au parrain du projet de loi, le conservateur Maurice Vellacott, pour « manifester ses préoccupations » à cet égard.

Québec

Au moment de passer le flambeau à son successeur, Bernard Synnot, Johanne Brodeur a dit souhaiter que plusieurs projets relevant du provincial soient poursuivis. Plus grande accessibilité à la justice (dans la foulée de l'adoption d'un nouveau Code de procédure civil), réel coup de barre pour améliorer les services de justice dans le Nord-du-Québec, maintien de la hausse des seuils d'aide juridique, renforcement de l'indépendance de la justice administrative au Québec et modernisation du Code des professions sont au menu.

Le Barreau entend présenter sous peu ses suggestions pour revoir la loi qui le régit. Suivant ces propositions, le bâtonnier pourrait notamment accomplir deux mandats de deux ans (au lieu d'un seul d'un an), et la taille du conseil d'administration serait ramenée de 37 à 16 personnes, dont le quart proviendrait du public.

Bernard Synnot entrera en fonction vers le 7 juin.

Le Devoir

Justice archaïque

La bâtonnière a formulé le souhait mercredi que le gouvernement Couillard octroie les ressources nécessaires pour mener à terme le projet d'informatisation de la justice. « On a accumulé un grand retard en ce sens », a indiqué Johanne Brodeur. « Actuellement, on voit des greffiers se promener avec des chariots à roulette pleins de caisses de papiers, a-t-elle illustré. On voit des greffiers travailler sans ordinateur et faire des procès-verbaux à la main. Il n'y a pas de Wi-Fi dans les palais de justice, alors qu'on en a dans les parcs ou les centres d'achat... » Selon elle, une justice moins archaïque permettrait des économies d'argent pour les clients et une plus grande transparence. Elle soutient qu'il n'y a « aucune réticence » des avocats ou de la magistrature pour aller de l'avant : ne manquent que les fonds pour procéder. Combien? Impossible de le dire précisément à ce moment, soutient M^{me} Brodeur. On sait toutefois qu'il en coûterait 2 millions pour brancher tous les palais de justice.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333

La rédaction
Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité
Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres
Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement
Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel
Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Quebecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation Sun Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.